

Consignes VIS-A-VIS DU COVID -19

Protocole Sanitaire destiné aux Stagiaires devant entrer sur un site Orano TRIHOM

INFOS
Covid-19

Depuis le **14 mars 2022** et la levée de certaines mesures par le gouvernement, il appartient désormais aux entreprises de définir les règles applicables dans leur périmètre. **TRIHOM** a donc réactualisé **son protocole sanitaire** en s'appuyant sur le *guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19* établi par le ministère du travail, afin de préserver la **santé et la sécurité de chacun**. Ce protocole pourra et sera révisé et/ou complété en fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures recommandées par le gouvernement et les services de santé.

Avant de vous rendre sur l'un de nos sites, **veuillez lire attentivement ce document !**

L'accès à nos sites est **autorisé exclusivement aux personnes non soumises** aux recommandations d'**isolement** et s'engageant à **respecter les gestes d'hygiène et de bon sens** imposé par l'unité locale d'ORANO TRIHOM vous accueillant.

Certaines mesures de protection adaptées localement :



Au regard des chiffres (taux d'incidence et reproductivité) de l'évolution épidémique départementale, des mesures de protection pourront et seront adaptées.

Exemple :

L'obligation ou la recommandation du port du masque sera affichée à l'entrée des bâtiments d'ORANO TRIHOM.



Veuillez prendre vos dispositions :

- Le déjeuner ne pourra pas être pris à l'intérieur de l'établissement,
- Prévoyez des mouchoirs à usage unique



Dès votre arrivée :

- **lavez-vous les mains** au gel hydroalcoolique,
- **respectez la signalisation** (Port du masque : Obligation ou Recommandation).
- **si requis, présentez-vous équipé de votre masque** « grand public, chirurgical ou FFP » (à défaut, TRIHOM vous en fournira). Le masque doit **couvrir** à la fois **le nez, la bouche et le menton**.
- **dirigez-vous directement vers votre salle** en respectant les consignes d'accès affichées,
- votre formation débutera par une « **Minute Sécurité** » sur les mesures de prévention mises en place au sein de l'établissement.

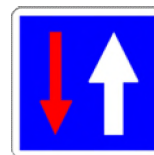


Le port du masque n'exonère pas l'application des gestes barrières !

Mesures générales sur site !

Rester à distance des autres et limiter les contacts !

- **plan de circulation** : Respecter la signalisation relative aux déplacements : sens de marche et séparation matérialisée,
- **aménagement des salles de formation** : Organisé afin de limiter toute promiscuité, en fonction de la capacité d'accueil de la salle et du respect des dégagements d'urgences en cas d'évacuation.
- **chantier école** : les consignes sanitaires et la gestion des flux sur chantier école seront précisées par les formateurs,
- **à l'extérieur, distanciation physique fortement recommandée** surtout en l'absence de port du masque.



Surveillance

- **soyez attentif à tout symptôme** inhabituel (Fatigue, toux, symptômes respiratoires, perte de goût et/ou d'odorat, ...)
- **restez à votre domicile si vous présentez des symptômes,**



Contact et Hygiènes des mains :

- **lavage régulier des mains** (à l'eau et au savon et à défaut avec le gel hydroalcoolique),
- évitez de vous toucher le visage,
- mise à disposition de savon et moyen de séchage dans les sanitaires,
- ne faites pas la bise,
- ne vous serrez pas la main,
- éternuez ou toussiez dans votre coude,
- utilisez des mouchoirs à usage unique puis jetez-les dans une poubelle après utilisation,



Hygiène des locaux :

- **aération régulière des locaux**, à minima à chaque pause,
- **nettoyage et désinfection** (produits bactéricides et virucides norme EN 14 476) :
 - à minima quotidienne des locaux et point de contact avec les mains : poignées de porte, interrupteurs, rambarde, table, chaise...
 - autant que de besoins, en cas de doute sur toutes surfaces suspectes.



Définition :

- **cas contact** : personne ayant été en contact avec une personne positive au covid-19 sans mesure de protection efficace.

Cas contact – conduite à tenir :

- **surveillez votre température** et l'éventuelle apparition de **symptômes**,
- **réalisez un test** antigénique ou RT PCR **immédiatement en cas de symptômes**,
- **appliquez strictement les gestes barrières**, incluant le **port obligatoire du masque** en intérieur et en extérieur,
- **limitez vos contacts**,
- **réalisez un test de dépistage** antigénique, RT PCR ou autotest, **48 heures** après avoir été prévenu de votre statut de « **cas contact** ».